

Démarche : Inscription à la formation d'accompagnement des collectifs

Organisme : Service Innovation et Participation citoyenne

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La DITP propose aux coachs de la fonction publique une formation à l'accompagnement des collectifs sur 3 jours permettant de travailler la relation, la vision et la coopération, au sein d'un système.

En présentiel, cette formation se structure sur 5 journées

- Jour 1 sur l'intelligence relationnelle (présentiel)
- Jour 2 sur la vision partagée (présentiel)
- Jour 3 sur la coopération d'équipe et la prise de décision (présentiel)
- Jour 4 sur le retour d'expérience de votre projet d'accompagnement de collectifs (distanciel)
- Jour 5 sur la supervision de votre projet d'accompagnement de collectifs (distanciel)

Le pré-requis de cette formation est triple : 1) être formé au coaching professionnel et 2) exercer cette pratique au sein de l'administration. 2) Venir en formation avec un projet d'accompagnement concret situé au stade de la conception, de l'analyse, de la préparation des interventions ou en cours d'intervention.

Cette formation constitue une bonne base pour approcher le coaching d'équipe et le coaching d'organisation.

La formation se déroule au Lieu de la Transformation Publique à Paris.

IMPORTANT : être formé par la DITP implique de contribuer à 2 missions interministérielles d'accompagnement de collectifs par an.

Charte d'engagement

Participer à cette formation implique d'être coach certifiée, de respecter la charte déontologique et de mettre en pratique les enseignements au cours de la formation-action.

Une charte de déontologie a été mise en place pour l'exercice du coaching dans un cadre interministériel.

La formation vous engage à participer à 2 missions interministérielles d'accompagnement de collectifs.

J'ai pris connaissance de la charte déontologique

Cochez la mention applicable

Inscription à la formation d'accompagnement des collectifs

☐ Oui

☐ Non

Sur sollicitation de la DITP, je m'engage à contribuer à au moins 2 missions d'accompagnement de collectifs par an

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Choix de la session de formation

Formation à l'accompagnement des collectifs :

La formation se déroule sur 3 jours en présentiel :

>>> Jour 1 sur l'intelligence relationnelle

>>> Jour 2 sur la vision partagée

>>> Jour 3 sur la coopération d'équipe et la prise de décision

>>> Jour 4 sur le retour d'expérience du projet d'accompagnement collectif porté par l'apprenant

>>> Jour 5 sur la supervision du projet d'accompagnement collectif

La date des 4ème et 5ème jour de la formation est définie collectivement en séance lors du deuxième jour.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 5 mars (J1), 9 avril (J2) et 10 avril 2025 (J3)

☐ Je ne suis pas disponible aux dates proposées et je veux être tenu au courant des prochaines

Avez-vous déjà suivi une autre formation de la DITP, qu'elle soit en ligne ou en présentiel ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Laquelle ?

Cette information nous permet de repérer les parcours de formation effectués par les agents.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fromage

☐ Dessert

Pre-requis de cette formation-action

S'agissant d'une formation-action, il faudra venir à la formation avec un projet de mise en oeuvre de l'accompagnement collectif que vous souhaitez opérer, en vue de sa réalisation effective.

Veuillez décrire en quelques lignes le projet pour lequel cette formation-action vous sera utile

Modalités

1. Seuls les frais de formation sont pris en charge par la DITP, les frais de déplacements seront supportés par votre employeur.

2. Vous recevrez une convocation de la DITP dès lors que le groupe d'apprenants sera constitué, au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Vos informations

Adresse email professionnelle

Téléphone

Poste

Direction

Administration(s) de rattachement

Région

Périmètre géographique

Pour affiner la cartographie des coaches, précisez-nous le périmètre géographique sur lequel vous souhaitez intervenir.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose, c'est ici !